

A 3 B
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE MILLE EUROS
Siège social: 210 Avenue de la Rose
13013 MARSEILLE
Rcs : Marseille B 931.114.920

CHANGEMENT DE PRESIDENT
EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL
MODIFICATION DES STATUTS

Assemblée Générale Extraordinaire du **28/10/2025**

Les soussignés:

Monsieur Baghdad KELLALI, de nationalité française, né le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt quatre à MASCARA – Algérie –
Célibataire majeur
Domicilié et demeurant 723 Avenue de Mazargues, 13009, MARSEILLE

Monsieur Abdelkader MEHDAOUI, de nationalité française, né le treize novembre mil neuf cent soixante quinze à SIDI BEL ABBES – Algérie –
Célibataire majeur
Domicilié et demeurant 15 Rue Neoule – Bt E6 – Louis Villecroze – 13013 MARSEILLE

Monsieur Elyes, Zakariyya KHENNOUF, de nationalité française, né le six mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf à MARSEILLE,
y demeurant et domicilié 55 Chemin du Bassin, 13014,

représentant l'universalité du capital social de la SAS A 3B, au capital de 1.000 Euros dont le siège social est à MARSEILLE, 210 Avenue de la Rose, 13013,

ZK

KB

AM

Et encore Monsieur Elyes, Zakariyya KHENNOUF, agissant en qualité de Président de la société, se sont réunis ce jour sur convocation verbale du président pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**CHANGEMENT DE PRESIDENT
EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL
MODIFICATION DES STATUTS suite à cession d'actions**

Il est déposé sur le bureau les documents suivants:

Les Statuts de la Société - Le texte de l'ordre du jour - Le texte des résolutions proposées.

Les associés, agissant comme dessus et constatant qu'ils réunissent l'universalité des parts, décident de passer à l'ordre du jour.

Il est tout d'abord exposé ce qui suit:

Exposé:

Aux termes d'actes que les parties déclarent bien et parfaitement connaître, il a été constitué une société dont les caractéristiques actuelles sont les suivantes,

Forme: Société par Actions Simplifiée

Capital: 1.000 euros

Dénomination sociale: A 3 B

Siège social: 210 Avenue de la Rose, 13013 MARSEILLE

Rcs : Marseille B 931.114.920

Durée: jusqu'au 22.07.2123

Président: Monsieur Elyes, Zakariyya KHENNOUF

Ceci exposé, telles sont les conventions des parties:

Première résolution :

Changement de Président:

Monsieur Elyes, Zakariyya KHENNOUF donne sa démission de son poste de président de la société ; cette démission prendra effet à compter de ce jour ;

Est nommé à compter de ce jour à ces mêmes fonctions et en qualité de président en ses lieu et place, Monsieur Baghdad KELLALI.

Il est nommé pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Les parties précisent que toute dette pouvant postérieurement aux présentes, se révéler du chef de la gestion de Monsieur KHENNOUF lui resteront imputables en totalité, ce dont convient ledit Monsieur KHENNOUF, qui accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Extension de l'objet social :

A compter de ce jour et par la présente assemblée générale , les associés déclarent étendre l'objet de la société à la prise en gérance, la mise en gérance libre, l'acquisition, la cession ,

ZK BK BM

la création et l'exploitation de tous fonds de commerce de RESTAURANT, SNACK, RESTAURATION RAPIDE, PIZZERIA, VENTE sur place ou à EMPORTER,

Et ce directement ou indirectement, pour son compte ou le compte de tiers, seule ou avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, d'achat de titres de sociétés existantes ou de participations, de fusions, de société en participation ou par tout autre moyen.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet principal ci-dessus ou à tous objets similaires, approchants, annexes ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :
Modification des statuts

Suite à cession d'actions sociales et des deux précédentes résolutions adoptées :

A/

Comme suite à cessions d'actions intervenues en même date que la présente assemblée générale extraordinaire, il est précisé que le capital de la société, soit mille (1.000⁰⁰) euros est divisé en cent actions sociales de dix euros chacune en valeur nominales, numérotées de 1 à 100 et réparties :

Monsieur Baghdad KELLALI :	50 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 1 à 50
Monsieur Abdelkader MEHDAOUI :	50 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 51 à 100
Soit ensemble 100 actions de 10 euros chacune numérotées de 1 à 100.	

l'article 7 des statuts sera modifié car initialement libellé comme suit :

« Ledit Capital de MILLE EUROS est divisé en 100 actions de 10 EUROS chacune, réparties, savoir:

Monsieur Baghdad KELLALI :	48 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 1 à 48
Monsieur Abdelkader MEHDAOUI :	48 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 49 à 96
Monsieur Elyes KHENNOUF :	4 actions de DIX Euros chacune numérotées de 97 à 100

Total général: CENT actions sociales de DIX EUROS chacune numérotées de 1 à 100. »

NK

U7

AM

Sera désormais libellé comme suit :

« Ledit Capital de MILLE EUROS est divisé en 100 actions de 10 EUROS chacune, réparties, savoir:

Monsieur Baghdad KELLALI : 50 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 1 à 50

Monsieur Abdelkader MEHDAOUI : 50 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 51 à 100

Total général: CENT actions sociales de DIX EUROS chacune numérotées de 1 à 100. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B/

Modification des statuts

En conséquence des première et deuxième résolutions adoptées,

a/ l'article 7 des statuts sera modifié car initialement libellé comme suit :

« Ledit Capital de MILLE EUROS est divisé en 100 actions de 10 EUROS chacune, réparties, savoir:

Monsieur Baghdad KELLALI : 48 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 1 à 48

Monsieur Abdelkader MEHDAOUI : 48 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 49 à 96

Monsieur Elyes KHENNOUF : 4 actions de DIX Euros chacune numérotées de 97 à 100

Total général: CENT actions sociales de DIX EUROS chacune numérotées de 1 à 100. »

Sera désormais libellé comme suit :

« Ledit Capital de MILLE EUROS est divisé en 100 actions de 10 EUROS chacune, réparties, savoir:

Monsieur Baghdad KELLALI : 50 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 1 à 50

Monsieur Abdelkader MEHDAOUI : 50 actions sociales de DIX Euros chacune numérotées de 51 à 100

Total général: CENT actions sociales de DIX EUROS chacune numérotées de 1 à 100. »

NK

VS

AM

b/ l'article 24 des statuts, initialement libellé comme suit :

« Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts est Monsieur Elyes, Zakariyya KHENNOUF, de nationalité française, né le six mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf à MARSEILLE, y demeurant et domicilié 55 Chemin du Bassin, 13014,

Il est nommé pour une durée telle qu'exprimée à l'article 11 des présents statuts.»

Sera désormais libellé comme suit :

« Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts est Monsieur Baghdad KELLALI, de nationalité française, né le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt quatre à MASCARA -Algérie- demeurant et domicilié 723 Avenue de Mazargues, 13009, MARSEILLE.

Il est nommé pour une durée telle qu'exprimée à l'article 11 des présents statuts.»

Deux exemplaires des statuts modifiés et mis à jour en conséquence des résolutions adoptées aux présentes seront déposés conformément à la Loi au Tribunal de Commerce de Marseille. Il sera de la même manière et de manière concomitante procédé à la modification de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour effectuer toutes formalités prescrites par la Loi.

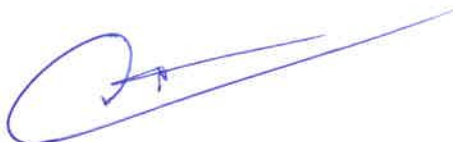
Suivent les signatures:

Monsieur Elyes KHENNOUF

« Bon pour démission de la fonction de président»



Monsieur Abdelkader MEHDAOUI



Monsieur Baghdad KELLALI

« Bon pour acceptation de la fonction de président »

